

# Macron un Président «jeune» avec de vieilles idées ! l'avenir et la modernité : c'est la solidarité, défendons là !

**Salaire socialisé, protection sociale, droit du travail, services publics, le Président Macron prépare un retour au 19<sup>ème</sup> siècle. Des « réformes » injustes qui favoriseraient une minorité sur le dos de la majorité !**

**La CGT 93 décrypte, propose et appelle à la mobilisation**

## “ Hausse du pouvoir d'achat : l'esbroufe !

Macron a usé de toutes les ruses pour tromper les salariés au profit des banques et de la finance. C'est ainsi qu'il promet une hausse de salaire pour les salariés : suppression de la cotisation maladie (0.75%) et de la cotisation chômage (2.4%)... La ruse : faire croire à 3.15% de salaire en plus !

En fait l'entourloupe c'est que cette baisse annoncée s'assortit d'une hausse de la CSG de 1,7%... Le sol-disant gain de pouvoir d'achat ne représentera à peine plus de 30 euros par mois (pour un salaire brut de 2 000 euros). Dans le même temps Macron affaiblit notre système de protection sociale : Maladie et Chômage. Le reste à charge va augmenter et les allocations chômage revues à la baisse ! Macron a déjà annoncé une baisse de 15 Milliards du PLFSS\*.

\* Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

## “ Les retraités passent à la caisse

En première ligne les retraités ! Après avoir travaillé et cotisé, non seulement leurs pensions n'augmentent pas mais en plus ils doivent payer la CSG ! Quelle injustice ! Les retraités vont adorer Macron ! Un retraité qui survit avec 1300 euros devra payer 22 euros de CSG ! La solidarité entre génération est brisée ! Macron vole les retraités pour amadouer avec une aumône les salariés !

## “ Avec la hausse de la CSG, c'est la Sécu qui est attaquée

Avec Macron c'est le salaire socialisé qui disparaît. la Protection Sociale se vide au profit de l'impôt. La CSG créée en 1991 est passée initialement de 1,1% à 7,5 % aujourd'hui. Elle se substitue à la part salariale des cotisations sociales et frappe les retraités, les chômeurs et les malades ! Avec la CSG tout le monde doit payer, il n'y a plus de solidarité entre bien portants et malades, actifs et inactifs, salariés et demandeurs d'emploi !

« La sécurité sociale est une unité qui s'affirme d'abord sur le plan financier »... « L'unité de la sécurité sociale n'est que l'affirmation d'une solidarité nationale indiscutable » (A. Croizat— Discours du 8 aout 1946 à l'Assemblée Nationale).

Nous affirmons notre volonté de porter le « 100% Sécu » selon la philosophie du Conseil National de la Résistance avec un système de couverture des travailleurs et de la famille pour l'ensemble des droits de la naissance jusqu'à la mort, sans reste à charge !

S'attaquer au financement de la sécu en maintenant la CSG c'est nous jeter dans la gueule de l'assurance privée !

## “ Macron prépare un immense plan social dans la fonction publique

le président veut supprimer 120.000 postes de fonctionnaires, diminuer les dépenses publiques de 60 milliards et celles des collectivités locales de 10 milliards. Où veut-il prélever ces postes ? Parmi les agents hospitaliers ? Parmi les enseignants ? En fermant des crèches ?

# LOI TRAVAIL XXL,

## L'inversion de la hiérarchie des normes... partout !

Le projet de loi d'habilitation précise que seul trois domaines resteront définis nationalement : le SMIC, l'égalité professionnelle femmes – hommes et les seuils d'exposition aux risques. Tout le reste pourra être remis en cause. C'était déjà le cas de la majoration des heures supplémentaires (merci Myriam El Khomri). Cela pourra demain être le cas des salaires, du contrat du travail ou encore des règles en matière de santé et de sécurité. Emmanuel Macron veut construire un code du travail à la carte. La conséquence ? La mise en concurrence des salarié.e.s entre eux.

## Licenciement illégal : le plafonnement des indemnités revient par la fenêtre

Aujourd'hui, un chef d'entreprise qui licencie de manière illégale peut être sanctionné par les prud'hommes. Les montants des sanctions, qui sont versés au salarié.e sous forme d'indemnités, dépendent du préjudice subi par les salarié.es. Ancienneté, handicap, difficulté à retrouver du travail... Les prudhommes peuvent fixer des sanctions selon ce qu'ils jugent juste suite à la fraude de l'employeur. Emmanuel Macron veut plafonner ces sanctions. Cela revient à fixer un prix unique pour les licenciements abusifs. Nous avons réussi à faire retirer cette disposition de la Loi travail n°1. Le gouvernement revient à la charge contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales.

## La baisse des salaires au programme

Aujourd'hui, votre niveau de salaire et son rythme d'augmentation dépend de la négociation dans votre branche professionnelle. La négociation d'entreprise peut permettre d'accélérer les augmentations, pas de les ralentir. C'est ce qui a permis que les salaires continuent (légèrement) à augmenter malgré la crise. Ce que pourrait prévoir la Loi travail n°2, c'est d'autoriser chaque entreprise à descendre en dessous des minimums définis par votre branche. C'est un appel à baisser les salaires.

## Un CDI qui n'est plus vraiment indéterminé

Les règles pour mettre fin à un contrat à durée indéterminée (CDI) relèvent aujourd'hui de la loi. C'est le cas des raisons légales pour licencier comme de la procédure de licenciement (entretien préalable, motivation de la décision, possibilité de se faire assister par un syndicat...). Demain, avec la loi travail n°2, ces règles pourraient être définies entreprise par entreprise. Pas pour les améliorer, c'était déjà possible. Si le gouvernement veut ouvrir cette possibilité, c'est pour permettre aux entreprises de faciliter le licenciement des salarié.e.s en CDI (plus de 80% des salarié.e.s en France). C'est une très vieille demande du MEDEF

## Des CDD renouvelables... à l'infini ?

Jusqu'à présent, les règles de recours à un CDD comme son renouvellement sont précisément définies dans la loi. C'est la même chose pour la prime de précarité de 10%, identique pour l'ensemble des salarié.e.s. Demain, la loi travail n°2 pourrait permettre de définir les règles de recours et de renouvellement d'un CDD dans chaque entreprise. Le montant de l'indemnité de précarité pourrait également varier d'un emploi à l'autre. La précarité va exploser. On vaut mieux que ça.

## La santé et la sécurité au travail, des options ?

Une à deux personnes meurent chaque jour au travail en France (500 décès par an). Emmanuel Macron veut renvoyer à chaque entreprise la responsabilité de définir les règles d'information et de protection des salarié.e.s. La seule chose qui resterait définie par la loi, ce sont les seuils d'exposition aux risques (matières dangereuses, bruit, charges...). Le reste (la protection des mineur.e.s, les équipements, la prévention contre les risques chimiques ou sonores, l'évaluation des risques...) relèverait de la négociation par entreprise. Le gouvernement mettrait en danger des millions de salarié.e.s.

*c'est toujours*

# NON MERCI !

## Un référendum choisi par le patron, c'est pratique !

La loi El Khomri avait déjà introduit la possibilité de contourner les syndicats majoritaires en organisant des référendums d'entreprise à la demande des organisations minoritaires. Emmanuel Macron pourrait élargir ce dispositif en permettant aux dirigeant.e.s de l'entreprise d'organiser eux-mêmes des référendums. Vous avez des syndicats qui résistent ? Plus de problème, contournez les avec un référendum. Au passage, mettez sous pression les salarié.e.s pour leur donner le sentiment qu'au fond, ils et elles n'ont pas vraiment le choix.

## Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail pourra être licencié

La loi El Khomri a créé des accords de maintien de l'emploi, permettant, pour « sauvegarder la compétitivité de l'entreprise » de baisser les salaires et d'augmenter le temps de travail, pour une durée de cinq ans maximum. Si le salarié ou la salariée refuse l'application de l'accord, il ou elle peut être licencié-e pour « cause réelle et sérieuse ». La loi travail n°2 généralise cette disposition à tous les accords d'entreprise, qui s'imposeront au salarié quelles que soient les clauses de son contrat de travail.

## La possibilité de rompre des CDD

Le gouvernement envisage de renvoyer les règles encadrant le recours aux CDD à la négociation d'entreprise. Alors qu'actuellement, le CDD ne peut pas être rompu sauf en cas de faute grave, des motifs de rupture pourront être créés.

## La disparition de représentant-es du personnel de proximité

Le gouvernement prévoit de fusionner les 3 instances de représentation des salarié-es, les Comités d'Entreprise, Comités hygiène et sécurité et délégués du personnel et de supprimer les instances de proximité. Ceci va conduire à une baisse drastique du nombre de représentant-es du personnel, qui n'auront donc plus les moyens de remplir leurs missions, d'accompagner, informer et consulter les salarié-es.

## La suppression du Comité hygiène et sécurité (pourquoi s'embêter ?)

Emmanuel Macron veut fusionner toutes les instances de représentation des salarié.e.s. Les Comités d'entreprise (CE), les Comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et les délégué.e.s du personnel (DP) seraient rassemblés dans une instance unique. Plusieurs conséquences : d'abord, la réduction du nombre de représentant.e.s du personnel (pour un gouvernement qui veut améliorer la démocratie d'entreprise, c'est curieux). Ensuite, cela pourrait transférer les dépenses aujourd'hui prises en charge par l'employeur (expertise sur la santé par exemple ou sur le harcèlement sexuel au travail) aux frais du CE. Conséquences : moins de moyens pour les activités sociales ou culturelles en direction des salarié.e.s. Enfin, les prérogatives du CHSCT pourraient tout simplement disparaître. C'est la seule de ces instances qui a la possibilité d'aller en justice en cas d'atteinte à la santé et à la sécurité des salarié.e.s. Le Medef cherche à le faire disparaître depuis... sa création !

## L'intérim... en permanence et les contrats de chantier

Le recours à l'intérim est aujourd'hui encadré par la loi pour empêcher qu'il ne remplace des CDI. Le gouvernement veut renvoyer à la négociation d'entreprise la définition de la durée maximum du contrat, du nombre de renouvellements possibles et du délai de carence entre 2 emplois intérimaires. C'est la possibilité pour les employeurs de généraliser l'intérim au détriment des CDI. Autre projet, des contrats de mission qui signeraient la fin du CDI pour toutes et tous.

## Permettre de signer des accords dérogatoires sans les syndicats

Aujourd'hui, pour garantir la loyauté de la négociation, seuls les syndicats peuvent négocier et signer des accords. En effet, les syndicats possèdent des droits collectifs d'expression et d'action qui les protègent des pressions de l'employeur. Permettre à des élus sans étiquette de négocier, c'est généraliser le chantage à l'emploi et affaiblir les droits collectifs d'organisation des salariés.

# LA CGT PROPOSE :

## Pour créer des emplois et pour travailler mieux, moins, toutes et tous agir sur la réduction du temps de travail !

Le passage réel à 32 heures est potentiellement source de création de 4 millions d'emplois. Le financement du passage aux 32 heures pourrait être assuré, d'une part, par la réorientation des exonérations de cotisations sociales et des aides publiques évaluées aujourd'hui à 10 points de PIB (220 milliards d'€ par an) et, d'autre part, par la dynamique de croissance qu'engendreront les créations d'emplois. Les ressources nouvelles seront apportées par les emplois créés, la résorption des inégalités salariales et de temps de travail entre femmes et hommes, la croissance, l'amélioration de la santé des travailleurs.

## Le code du travail n'est pas un frein à l'emploi, au contraire !

L'argument selon lequel la réglementation du marché travail serait un frein à l'embauche est invalidé par la réalité économique. Le facteur principal demeure le carnet de commandes. Une étude de l'INSEE, du 20 juin 2017, le réaffirme clairement. La CGT propose un code du travail du 21<sup>ème</sup> siècle pour le simplifier tout en proposant de nouvelles garanties et protections aux travailleurs répondant aux enjeux de notre temps, avec le rétablissement du principe de faveur, la lutte contre les contrats courts, le contrôle des licenciements .. il s'agit de bâtir un Code du travail plus fort, plus solide pour tous les travailleurs d'aujourd'hui, plus engageant parce que sans surprise pour les employeurs.

## Développer nos biens communs, les services publics !

Les services publics sont un atout pour notre pays. Ils répondent à des besoins sociaux et favorisent le développement économique. Il faut en finir avec les politiques d'austérité qui les fragilisent pour mieux les privatiser. La CGT propose l'égalité de traitement de tous les usagers, des services publics de proximité, l'augmentation des agents pour répondre aux besoins et l'augmentation de leurs salaires gelés depuis 2010.

## La sécurité sociale c'est vitale :

La CGT refuse que l'on livre notre protection sociale aux intérêts privés. Car c'est payé toujours plus pour toujours moins, et c'est une véritable machine à creuser les inégalités. Alors que notre système de la protection sociale et son pilier fondamental la Sécurité Sociale ont permis des progrès sociaux considérables en espérance de vie, en qualité et en sécurité de vie. Pour la CGT, une part plus importante des richesses créées par le travail doit être consacrée au financement de la sécurité sociale. La CGT propose aussi une grande réforme fiscale, pour notamment financer des investissements et répondre aux besoins sociaux.

## Baisser le coût du capital !

Le coût du capital nuit au travail et au développement économique. La CGT dénonce depuis longtemps les effets dévastateurs de la financiarisation de l'économie sur l'emploi, les salaires, la recherche, l'investissement, et finalement sur la croissance. Le « surcoût du capital », c'est entre 94 et 140 milliards par an ! Aujourd'hui un salarié donne en moyenne 45 jours de son travail aux actionnaires de son entreprise chaque année, contre 12 jours en 1981 ! Redonner la priorité à l'économie réelle, pour l'emploi, les salaires, la formation, suppose de réduire le coût du capital.

## Je rejoins la CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Actif-ve  Retraité-e  Sans emploi

Entreprise (Nom et Adresse) : .....

Bulletin à adresser à l'UD CGT 93 - 1, place la libération - 93000 Bobigny - Fax : 01 48 30 98 69 - Email : contact@cgt93.fr